

DELIBERATION N° 07.02/2024

-=-=-=-=-

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno CELLIER, Président.

-=-=-=-=-

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil d'Administration : 13.02.2024

-=-=-=-=-

PRESENTEES : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Claudie DURIEUX - Jeannine FLAMENT - Catherine TONDREAU - Dominique BUSSIGNIES - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Martine BASSEZ - Nathalie AUGAIT -

Absent.e.s : Sylvie GUILLEMIN - Marcel PATOU

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

**OBJET : Aide exceptionnelle**

Dans le cadre des aides à apporter aux personnes dans le besoin le temps que leur situation s'améliore, et sur proposition de Me Baurin, les membres valident à l'unanimité, la prise en charge d'une facture d'électricité d'un montant de 336.18 euros appartenant à Me [RGPD : donnée privée occultée], domiciliée à [RGPD : donnée privée occultée].

Cette facture sera payée directement au fournisseur d'énergie et prélevée au Compte 65134 du BP 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 22.02.2024  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le  
21.02.2024 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-265905596-  
20240219-240221\_D1613VD-DE

Le Secrétaire,

Thomas Halluin



Le Président,

Bruno CELLIER